

6^{ème} RALLYE REGIONAL VIENNE & GLANE

Le 11 & 12 OCTOBRE 2008

Règlement particulier complétant le règlement standard des rallyes Français

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 04/09/2008

Ouverture des engagements : 04/09/2008

Clôture des engagements : **29/09/2008 à Minuit**

Parution du road-book : disponible au Chatelard de St JUNIEN le 11/10/08 DE 7 H 00 A 12 H 00 LE 11/ 10 / 2008

Dates et heures des reconnaissances : le 11/10/08 de 7 H 00 a 12 H 30

Vérification des documents et des voitures : 10/10/2008 parking du magasin Carrefour de St Junien de 14h00 à 18h30 (**Facultatif**) Et le 11/10/08 de 7 H 00 a 12 H 00

Les vérification Administrative et Technique auron lieu sur le parching du super marché carrfour de saint junien

DANS LES TRANCHE SUIVANTES : Groupe N et FN 7 H 00 à 9 H 30

Groupe A et FA 9 H 30 à 10 H 30

Groupe F2000 et GT 10 H 30 à 12 H 00

Heure de mise en place du parc de départ : 10/10/2008 à partir de 14 h 00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 11/10/2008 à 12h45 au P.C. Course, au CHATELARD de St JUNIEN

Publication des équipages admis au départ : 11/10/2008 à 13h00

Publication de l’AFFICHAGE OFFICIEL parc fermé et parc regroupemen

Briefing des pilotes

Le : 11/10/2008 à 13 h 00 Lieu : CHATELARD de St Junien

Départ de : Chatelard de St Junien le 11/10/2008 à 14 h 15

Arrivée à : Chatelard de St Junien le 11/10/2008 à partir de 20 h 08

Vérification finale : 5/10/2008 – Gge Morichon et Fils – 75 ave H. Barbusse – 87200 St Junien (tél : 05 55 02 66 10)

Publication des résultats du rallye : 11/10/2008 au Chatelard de St Junien, une demi-heure après l’arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix : 11/10/2008 au Chatelard de St Junien à partir de 21 H 30

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de St Junien organise le 6^{ème} Rallye Vienne et Glane en qualité d'organisateur administratif Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, numéro : **R 342** en date du : **11 JUILLET 2008**

Comité d'Organisation

Président : Luc Béal

Membres : J.P. Mancinelli, Y. Morand, D Gros .Y LEPAIGNEUL

Secrétariat du Rallye, J.P. Mancinelli – 33 rue des Saignes – 87410 Le Palais / Vienne

Téléphone / fax : 05 55 35 33 29

Permanence du Rallye :CHATELARD DE St Junien – le 11/10/2008 de 07h 00 à 23h00

tél : 05 55 02 74 39 P 06 80 28 37 62

Organisateur technique :

A.S.A. Terre de St Junien – Les Ammonds – 16420 Brigueuil – tél : 05 45 71 06 89 –

fax : 05 45 71 06 89 – E-mail : <http://asasaintjunien.canalblog.com/> - Avec la participation des

ASA : Mauve, 87, Lac, St Martial, Corrèze, le CRSA Limousin et les CRSA limitrophes

1.1 Officiels.

Commissaires Sportifs : A FOURCADE (Pdt)**N°15323** , P CRUANES **N°19927**,

M F POIRATON **N°11252**

Directeur de Course : G TRONCAL **N°1056**

Directeurs de Course Adjoints : L TEILLARD (PC) **N°10182**

N GOUGEON (E.S),**N°9709** MONTZA (ES) **N°43601** , M VAURIE (ES)**N°1059** ,

S DUTOUR(ES)**N° 14745**

Médecin Chef : **Dr SOW**

Commissaires Techniques C. DAURAT resp **N°111570** , M. TOURTE **N°20761** ,

J C SKRZYPEYK **N°19930**

Chargés des relations avec les concurrents (CS), J.F FOURCADE (resp)**N°8460**,

C HERVIEU **N°22418**

Chargés des relations avec la presse : J.P. MANCINELLI **N°27809**

Observateur CRSA Limousin : GUY CHEVALLIER **N°3531**

1.2 Eligibilité

Le Rallye Vienne et Glane compte pour : la Coupe de France des Rallyes2009 et le Championnat du CRSA Limousin 2008

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 10/10/08 de 14 h 00 A 18 h 30 (**Facultatif**) ET Le 11/10/2008, sur le parking de Carrefour à St Junien, de 7h00 à 12 h 30

Les vérifications techniques auront lieu le 10/ 10 / 08 de 14 H 00 A 18 H 30 **FACULTATIF**

Et le 11/10 /2008, sur le parking de Carrefour à St JUNIEN De 7 H 00 A 12 H00

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Morichon et Fils – 75 ave H. Barbusse 87200 St Junien – tél : 05 55 02 66 10

Prix de la main d'œuvre : 45€ TTC l'heure

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye Vienne et Glane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 29/09/2008 à minuit

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

- 3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES autorisées

conforme aux prescriptions de l'annexe(j) de la FFSA

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée aux endroits prévus sur le road-book

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Rallye de Vienne et Glane représente un parcours de moins 125Kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 ,900 Kms

Les épreuves spéciales sont : St BRICE (6,700 kms), trois fois –

St VICTURNIEN (5,600 kms) Trois fois. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu le : 11/10/ 08 de 7 H 00 à 12 H 30 (**3 passages maximum par spéciale**) avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur. Des contrôles seront effectués par des juges de faits. Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : combinaison blanche- Chef de poste : badge avec indication chef de poste

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

- Conforme au règlement standard FFSA

- **ARTICLE 9. CLASSEMENTS** Conforme au règlement standard FFSA
- **ARTICLE 10. PRIX**

Prix en espèces : 8190€ distribuables - Coupes : 29 coupes distribuables -

NOTA : seuls les prix « scratch » sont cumulables. Prix groupe et classe non cumulables

Les commissaires et cibistes seront récompensés.

1 ^{er} scratch 300€ et un engagement gratuit l'année suivante	1 ^{er} groupe 210€ si 5 partants ou plus 105€ si moins de 5 partants
2 ^{ème} scratch 200€	2 ^{ème} groupe 150€ si plus de 5 partants
3 ^{ème} scratch 170€	
4 ^{ème} scratch 150€	1 ^{er} classe Montant de l'engagement payé si 5 partants ou plus – 50% de l'engagement payé si moins de 5 partants
5 ^{ème} scratch 110€	2 ^{ème} classe 110€ si plus de 5 partants
	3 ^{ème} classe 75€ si plus de 5 partants
1 ^{er} Equipage féminin 50% de l'engagement si+ de 3 partantes	

Annexe : Répartition des groupes et classes La remise des prix se déroulera le 11/10/08 à 21h30, Au CHATELARD de St Julien

Voitures de production (groupes N et FN confondus) :

Classe 1 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 2 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 3 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 4 : au-dessus de 2000 cm³ (limité à 2500 cm³ En régional sauf les voitures du groupe «FN »)

Voitures de tourisme (groupes A et FA confondus) :

Classe 5 : jusqu'à 1400 cm³

Classe 5 K : jusqu'à 1400 cm³

Classe 6 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 6 K : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 7 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 7 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

Classe 8 : au-dessus de 2000 cm³ (limité à 2500 cm³ En régional sauf les voiture du groupe «FA »)

Voitures du groupe GT de série :

Classe 9 : jusqu'à 2000 cm³

Classe 10 : au-dessus de 2000 cm³

Voitures du groupe F 2000 :

Classe 11 : Jusqu'à 1150 cm³

Classe 12 : au-dessus de 1150 cm³ et jusqu'à 1400 cm³

Classe 13 : au-dessus de 1400 cm³ et jusqu'à 1600 cm³

Classe 14 : au-dessus de 1600 cm³ et jusqu'à 2000 cm³

PS : la réglementation ayant évolué nous vous signalons :

Les plaques d'immatriculations doivent être conformes au code de la route, 1 gilets et 1 triangle de signalisation par voiture (code de la route)

Pour le parc assistance : 1 toile et 1 extincteur (réf : article 4.3.2.3)